



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 septembre 1996**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 13 Septembre 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 30 Septembre 1996

**Bassin de décantation Z.A. NIORT - SOUCHE - Acquisition**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,  
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,  
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE,  
Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-  
BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI,  
M. Gérard NEBAS, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,  
Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel  
PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET,  
M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE,  
M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI,  
M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT,  
Mme Marie-Cécile MORISOT

**Secrétaire de séance :** Mme Christiane FASILLEAU

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Maryse ROUZIER donne pouvoir à Mme Christiane FASILLEAU.  
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.  
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.  
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à M. Michel RIVALLIN.

**Excusée :**

Mme Christiane ROUSSELLE

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Le projet de création d'un bassin de décantation des eaux pluviales de la zone d'activités de NIORT-SOUCHE vient, et ce à la demande du Conseil Municipal réuni en séance le 20 Octobre 1995, d'être déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 21 Juin 1996.

Dans le cadre de ce projet, Madame [REDACTED], demeurant à NIORT, [REDACTED] a accepté de céder à la Ville de NIORT une parcelle de terrain, cadastrée section HS n° 116 pour une contenance de 20a 25ca.

Cette cession aura lieu moyennant le prix de QUATRE MILLE CINQUANTE FRANCS (4 050 F) correspondant à l'estimation du Service des Domaines. Madame [REDACTED] percevra en outre une indemnité de remploi d'un montant de MILLE DOUZE FRANCS (1 012 F) ainsi qu'une indemnité de SIX MILLE FRANCS (6 000 F) pour perte de plantations.

Ces sommes seront imputées sur le budget annexe Assainissement - Article 2111.

Madame [REDACTED], en tant que propriétaire de la parcelle cadastrée section HS n° 117 bénéficiera d'une servitude de passage sur la parcelle cédée par elle à la Ville de NIORT (HS n° 116), laquelle sera clôturée par une barrière implantée par la Ville au débouché du nouveau pont sur le Lambon.

Bénéficiera également de ce même droit de passage limité au chemin tracé par la Ville de NIORT, Monsieur [REDACTED] domicilié à NIORT [REDACTED] et qui exploite les parcelles voisines cadastrées section HS n° 80 - 81 - 82 et 83.

L'acte de vente à intervenir sera dressé par Maître FAUCHER, Notaire à NIORT, et tous les frais relatifs à cette acquisition seront supportés par la Ville de NIORT.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'opération décrite ci-dessus, opération qui a fait l'objet d'une promesse de vente ;

- autoriser Le Maire à signer l'acte notarié à intervenir qui sera dressé par Maître FAUCHER, Notaire à NIORT, sachant que tous les frais et droits résultant de cette affaire - y compris ceux de géomètre - seront imputés au Budget Assainissement - Article 2111.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 44  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)